

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 1^{er} décembre 2025 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026

La ministre de l'action et des comptes publics,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe des douanes et droits indirects,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Aude CALVIGNAC-JUILLARD, directrice des services douaniers de 1^{re} classe, est nommée présidente du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par Mme Angélique PFEIFFER, nommée à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

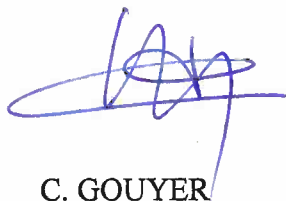
Mme	BOURGON	Céline	Cheffe de service de la surveillance de 2 ^e classe
M.	EGIZIANO	Raphael	Inspecteur
M.	FAES	Adrien	Inspecteur
M.	MALVILAN	Philippe	Inspecteur régional de 2 ^e classe
Mme	PFEIFFER	Angélique	Inspectrice principale de 2 ^e classe
Mme	SABY	Emmanuelle	Inspectrice régionale de 2 ^e classe
M.	VIGNAL	Thomas	Inspecteur

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle par interim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1^{er} décembre 2025

Pour la ministre et par délégation :

L'administratrice des douanes et droits indirects,
Cheffe du bureau RH2,



C. GOUYER